



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 25 novembre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 novembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. CARLOTTI, Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, M. FILONI, M. CHAREYRE, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme BIANCAMARIA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHİ à Mme SANTONI-BRUNELLI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, Mme SANNA à M. FILONI

**Etaient absents :**

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Séance du lundi 25 novembre 2019  
Délibération N°2019/265

**Programme 2020 d'acquisition de matériels de restauration  
scolaire**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191125-2019\_265-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2019

Affichage : 03/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



**Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

La municipalité d'Ajaccio, soucieuse de toujours proposer à ceux et celles qui fréquentent ses installations de restauration scolaire, le meilleur service possible, souhaite continuer à investir dans différents matériels qui lui seront nécessaires pour mener à bien sa mission. Afin de répondre aux besoins nouveaux des services, la présente délibération programme l'acquisition de matériel au titre de l'année 2019/2020 pour un coût de 116 657.02€ TTC (96 676.10€ HT).

Désignation article	Fournisseur	Quantité	PU HT	Total HT	Total TTC
<b>Toutes cuisines</b>					
Couvercle inox + joints Reiber	Ajaccio froid	30	80,93	2 427,90	2 913,48
Bac inox Rieber	Ajaccio froid	30	22,79	683,70	820,44
Conteneur THERMOPORT 1000k	Ajaccio froid	2	454,67	909,34	1 091,21
Socle rouleur Reiber	Ajaccio froid	2	299,64	599,28	719,14
Conteneur pour soupe (de 6 à 12 litres)	Cambro	16	166,05	2 656,80	3 188,16
Vaisselle 1 dotation pour soupe (bol mélamine)	Chomette	1000	2,35	2 350,00	2 820,00
Vaisselle 1 dotation pour soupe (cuillère à soupe)	Chomette	1000	0,70	700,00	840,00
Chariot 2 plateaux renf (2107997) 100*60	UGAP	2	414,25	828,50	994,20
<b>Offices maternelles + primaires</b>					
Réfrigérateur Liebherr GKV6160	Ajaccio froid	2	1 549,00 €	3 098,00	3 717,60
Porte sac poubelle 100/130L (2118902)	UGAP	3	145,50 €	436,50	523,80
Micro onde 26L	UGAP	3	390,50 €	1 171,50	1 405,80
Lave vaisselle frontal(1899668T01)	UGAP	1	3 611,50 €	3 611,50	4 333,80
Chariot 3 plateaux 80*50 (2107988)	UGAP	8	171,50 €	1 372,00	1 646,40
<b>St Joseph</b>					
Bac plonge 2 bacs	Capembal	1	1 425,30	1 425,30	1 710,36
Fontaine réfrigéré	UGAP	1	535,50	535,50	642,60
<b>Pietralba</b>					
Armoire inox rangement vaisselle	UGAP	1	1 282,02	1 282,02	1 538,42
<b>Cannes Prim</b>					
Réfrigérateur Liebherr GKV6160	Ajaccio froid	1	1 549,00	1 549,00	1 858,80
Armoire vaisselle	UGAP	1	1 282,02	1 282,02	1 538,42
Table inox 1m avec tablette	UGAP	1	356,50	356,50	427,80
<b>Sampiero Prim</b>					
Armoire inox rangement vaisselle	UGAP	1	1 282,02	1 282,02	1 538,42
<b>Candia Mat</b>					
Lave main avec dossier(2116230T01)	UGAP	1	122,00	122,00	146,40
<b>Loretto Prim + Mat</b>					
Fontaine réfrigéré	UGAP	2	535,50	1 071,00	1 285,20
<b>Structures mater</b>					
Four remise en T° 5 niveaux	Ajaccio Froid	2	2 417,00	4 834,00	5 800,80
Four remise en T° 7 niveaux	Ajaccio Froid	5	2 832,00	14 160,00	16 992,00
Four remise en T° 10 niveaux	Ajaccio Froid	3	3 375,60	10 126,80	12 152,16
Four remise en T° 14 niveaux	Ajaccio Froid	6	4 148,50	24 891,00	29 869,20
Sauteuse	Planète Clim	1	12 913,92	12 913,92	16 142,40
<b>TOTAL</b>				<b>96 676.10 €</b>	<b>116 657.02 €</b>

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale 2020 de la commune.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération	96 676.10 € HT
Participation CDC (40% du montant HT)	38 670.44 € HT
Part communale (60% du montant HT)	58 005.66 € HT

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

**D'approuver** le programme d'achat 2019/2020 de matériels destinés à la restauration scolaire ;  
**D'adopter** le plan de financement de l'opération ;  
**D'autoriser** Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès de la Collectivité de Corse.

### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué  
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 novembre 2019,

#### APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Le programme d'achat 2019/2020 de matériels destinés à la restauration scolaire

#### ADOpte

Le plan de financement de l'opération

#### Autorise

Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès de la Collectivité de Corse

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI